

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/04/03-2/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200403-lmc100000020400-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

---

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale  
Rapporteur : GARREAU MILLOT Isoline

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

---

OBJET : Action sociale en faveur du personnel : modification de la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental.

Il est proposé de modifier le montant de la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental au titre de 2020 en raison d'une erreur matérielle constatée dans la délibération du 19 décembre 2019.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 17 mai 2019, relative à la convention entre le Département et le Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

VU la délibération Conseil départemental n° 7/01 en date du 19 décembre 2019, relative au budget primitif 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 19 décembre 2019, relative à l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du COS au titre de l'année 2020

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : de réviser la répartition des montants de la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne, d'un total de 1 093 254 €, au titre de l'année 2020 comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 1 076 154 €
- une subvention d'équipement de 17 100 €

Article 2 : de prélever la somme relative à cette dépense sur l'action « Actions sociales », sur l'opération « Subventions DRH » à hauteur de 1 076 154 € et sur l'opération « Subvention d'équipement COS » à hauteur de 17 100 €.

Article 3 : d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention passée entre le Département de Seine-et-Marne et le Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT

Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE  
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne